



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BECKMAK™ MA 230
UFI: 5U20-V0J6-D00K-NKFY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange
Produits de lavage et détergents
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Manhart Group Sagl
Rue: Via San Giovanni 4
Lieu: CH-6500 Bellinzona
Téléphone: 091 210 21 51
e-mail: info@beckmak.ch
Internet: www.beckmak.ch
Service responsable: RD Dpt.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008
Étiquetage particulier de certains mélanges
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification SGH	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	1 - < 5 %
	203-961-6 603-096-00-8 01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319	
68439-51-0	Alcohols, C12-14 ethoxylated propoxylated (5EO/4PO)	1 - < 5 %
	614-484-1	
	Aquatic Chronic 3; H412	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % savon, parfums.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 2 de 9

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 3 de 9

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	67,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	67,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	101,2 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	40,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	40,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	60,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	50 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	1,1 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	11 mg/l
	Eau de mer	0,11 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,44 mg/kg
	Intoxication secondaire	56 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sol	0,32 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 4 de 9

**Mesures d'hygiène**

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

- Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Modèle de gants adapté: EN ISO 374, Catégorie 3.
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) (0,4 mm).
- Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Protection de la peau

- Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

- Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 - 8,0

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

- Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 5 de 9

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1,005 - 1,015 g/cm³

Hydrosolubilité:

facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol				
	orale	DL50 mg/kg	2410	Souris	ECHA OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	2764	Lapin	ECHA OCDE 402
68439-51-0	Alcohols, C12-14 ethoxylated propoxylated (5EO/4PO)				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	MSDS

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 6 de 9

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1300	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	ECHA OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	MSDS Ritchlinie 92/69/EWG, C.2
68439-51-0	Alcohols, C12-14 ethoxylated propoxylated (5EO/4PO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1 - 10	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	MSDS
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1 - 10	72 h	Desmodesmus subspicatus	MSDS
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna	MSDS

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
	OECD RG 302B (Référence bibliographique)	100 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301C; ISO 9408; 92/69/EWG, C.4-F	80 - 90 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD TG 301E (Référence bibliographique)	> 70 %	28	MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68439-51-0	Alcohols, C12-14 ethoxylated propoxylated (5EO/4PO)			
	OECD 301A	> 70 %		MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301B	> 60 %		MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 7 de 9

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	0,15 - 0,9

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 8 de 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55

2004/42/CE (COV): 3 % (30,15 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 3,006 %

N° du tarif (OCOV): 3402.1900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ MA 230

Date de révision: 29.01.2021

Code du produit: 1611110

Page 9 de 9

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
ECHA: European Chemicals Agency
MSDS: Material Safety Data Sheet

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)